



AVELESS

ASSOCIATION VALAISANNE DES
ENTREPRISES DE LINOLEUMS
ET SOLS SPECIAUX

CONDITIONS DE TRAVAIL 2018

Yvonne Felley 027 327 51 21

yvonne.felley@bureaudesmetiers.ch

Sion, décembre 2017

En vertu de l'accord conclu le 10 novembre 2017, nous vous confirmons que la CCT SOR 2011-2016 est prolongée jusqu'au 31.12.2018. Dès 2019 une nouvelle CCT de 4 ans entrera en vigueur et sera étendue jusqu'à fin 2023. Nous avons l'avantage de vous communiquer les conditions de travail pour **2018** comme suit :

1) Caisse service militaire et absences justifiées (rappel) **stabilité**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, cette cotisation est de **0.3 %**.

2) Congés payés et jours fériés **augmentation**

Le taux augmente de 0.15 % et sera de **14,35 %**

3) Salaires 2018 **stabilité**

Salaires minimaux (pour les nouveaux engagements)

Pas d'augmentation. Selon tableau des salaires conventionnels minima reproduit en page suivante.

Salaires réels (travailleurs déjà engagés dans l'entreprise au 1^{er} janvier 2018)

Pas d'augmentation des salaires réels.

4) Indemnités de repas **augmentation**

Les indemnités de repas sont augmentées de CHF 0.50 pour 2018, soit **CHF 18.00**

5) Assurance perte de gain maladie (AMCAB) **augmentation**

Le taux augmente de 0.40 % et sera de **3.20 %** (délai d'attente 2 jours)

6) Allocations familiales **diminution**

CAFAB : le taux diminue de 0.15 % et passe à **3.60 % dont 0.30 % à charge du travailleur.**

Depuis le 1^{er} janvier 2013, **les personnes indépendantes, en dehors de l'agriculture, doivent s'affilier à une caisse d'allocations familiales. Elles pourront obtenir des allocations familiales et devront s'acquitter d'une cotisation calculée sur leur revenu de l'activité lucrative jusqu'à concurrence de CHF 148'200.- par année. Plus d'infos auprès de notre caisse CAFAB au 027/327.51.11.**

7) AVS (Meroba) **stabilité**

Le taux reste stable à 10.25 %. Le taux de frais de gestion (à charge de l'employeur) varie désormais en fonction de la masse salariale annuelle. Vous trouverez le détail dans le cahier II.

Apprenti(e)s **Reprise des cours professionnels le 08 janvier 2018**

La présence des apprentis aux cours professionnels est obligatoire également durant les vacances des entreprises. Merci de bien vouloir le leur rappeler.

SALAIRES MINIMA à l'embauche 2018	menuisiers, ébénistes, charpentiers, vitriers	plâtriers, peintres, plâtriers-peintres, réalisateurs publicitaires	poseurs de revêtements de sols
classes salaires	A = CFC dans la branche travaillée + 2 ans d'expérience CE = avec fonction supérieure dans l'entreprise B = sans CFC mais avec une expérience de 3 ans dans la branche travaillée C = sans CFC et sans expérience dans la branche travaillée AFP = attestation fédérale professionnelle (2ans de formation)		
classe CE (cl. A + 10%)	Fr. 32.25/heure ou Fr. 5731.-/mois		
classe A	Fr. 29.30/heure ou Fr. 5'207.-/mois		
* 1ère année après apprentissage (-10% de la classe A)	Fr. 26.35/heure ou Fr. 4'682.-/mois		
* 2ème année après apprentissage (-5% de la classe A)	Fr. 27.85/heure ou Fr. 4'949.-/mois		
* les réductions de salaires définies ci-dessus, sont applicables uniquement si l'entreprise forme ou a formé des apprenti-e-s durant les deux dernières années			
classe B + AFP (cl. A - 8%)	Fr. 26.95/heure ou Fr. 4'789.-/mois		
1ère année après AFP (cl. B - 20%)	Fr. 21.55/heure ou Fr. 3'829.-/mois		
2ème année après AFP (cl. B - 10%)	Fr. 24.25/heure ou Fr. 4'309.-/mois		
** classe C (cl. A - 15%)	Fr. 24.90/heure ou Fr. 4'425.-/mois --> dès 22 ans Fr. 22.40/heure ou Fr. 3'980.-/mois --> de 20 ans à 22 ans Fr. 21.15/heure ou Fr. 3'758.-/mois --> moins de 20 ans		
** classe C ; au 1er janvier qui suit les 3 ans d'expérience dans la branche travaillée il y a passage automatique en classe B			
SALAIRES REELS au 01.01.2018	Il n'y a pas d'augmentation pour les salaires réels.		

Nous vous remercions de porter attention à la présente.

Ces informations ainsi que les taux de cotisations aux caisses sociales 2018 (cahier II) seront également disponibles dès janvier 2018 sur le site Internet www.bureaudesmetiers.ch.

A l'aube des fêtes de fin d'année, nous vous souhaitons à vous, vos familles et vos collaborateurs, un joyeux Noël et vous adressons tous nos vœux de succès pour 2018.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, nos salutations les meilleures.

**ASSOCIATION VALAISANNE DES ENTREPRISES
DE LINOLEUMS ET SOLS SPECIAUX**

Le Président :

La Secrétaire :

Dany Mabillard

Yvonne Felley